

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 13 OCTOBRE 2026**

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 13 octobre 2026 à dix-huit heures trente sous la présidence de Mme BOSSION Catherine, Maire.

La séance est ouverte à 18 h 30

Présents : Mme BOSSION Catherine, M. DUBOIS Thierry, Mme LANGLOIS Sandra, M. Albert ANDRE, Mme LEBOUCHER Laetitia, M. BOUILLON Bastien, M. ANDRE Vincent, Mme GUERIN Marie-Madeleine, Mme LABONDE Evelyne, M. MASSON Jean-Claude, Mme POIRIER Cécile.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBOUCHER

COLIS DES ANCIENS

Mme le Maire rappelle que chaque année il est offert aux habitants de plus de 75 ans un colis pendant la période de fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de choisir comme fournisseur, pour l'année 2026 « Esprit Gourmet ».

AVANCEMENT DES PROJETS TRAVAUX

- Suite à la demande de M. LESAULE, une rencontre a eu lieu avec un agent du Conseil Départemental pour connaître les faisabilités de moyen de ralentissement de la vitesse rue Etienne Achavanne.
Les ralentisseurs fixables sur route en caoutchouc et/ou PVC ne sont pas autorisés sur les routes départementales, cette option n'est donc pas envisageable.
La solution qui est proposée par le Conseil Départemental est la réalisation d'un ralentisseur en enrobé, mais cela représente un coût très élevé.

Nous réfléchissons à d'autres possibilités et nous rapprocherons d'ELI (Eure-et-Loir ingénierie) pour nous accompagner dans ce projet de ralentissement.

- M. Thierry DUBOIS indique que les travaux prévus pour le changement des canalisations auront lieu au printemps 2027.
- L'éclairage public a été réglé pour être allumé de 6h00 jusqu'à la levée du jour et de la tombée de la nuit à 22h00.

Un devis a été demandé pour passer en éclairage led.

- Des petits travaux ont été effectués à l'école, à la demande de la maitresse. Un panneau « point de rassemblement » devra être acheté dans le cadre de l'évacuation des élèves de l'école.
- Lors de la visite des membres du Conseil Municipal le 10 octobre dernier, il a été évoqué le nid de poule devant l'habitation située 3 impasse du Gué Bourdon. En effet, le propriétaire a demandé à plusieurs reprises qu'il soit rebouché. Un devis a été demandé à Charles Travaux pour la réfection d'une portion de la route au droit de cette propriété.

Cette visite a permis également de constater l'installation d'un carport sur un chemin communal. Les propriétaires ont été contactés, et l'installation sera enlevée.

- L'association GRACES qui œuvre pour l'accompagnement des personnes en difficultés vers l'emploi, propose de faire travailler bénévolement des bénéficiaires, notamment pour des travaux d'entretien.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

L'ancien agent qui était employée en tant d'adjoint technique pour la cantine et l'entretien des locaux a pris sa retraite de manière précipitée au 1^{er} octobre 2026.

Une personne a été recrutée à compter du 1^{er} novembre 2026, mais en attendant cette date, il a fallu trouver une alternative pour la cantine du mois d'octobre.

Ce sont donc Mmes Evelyne LABONDE et Marie-Madeleine GUERIN qui assurent le service de la cantine jusqu'aux vacances scolaires alternativement.

Mme le Maire tient à les remercier vivement pour leur engagement et leur aide.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le bilan financier définitif du Festival de la framboise 2026 est le suivant :
Dépenses = 21 939€
Recettes = 20 139€
Soit un déficit de 1 100€

Après étude de tous les postes de dépense, il apparaît que c'est l'organisation du repas du samedi soir qui coûte le plus à la commune.

Mme le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal, l'avis des conseillers sur le projet d'une 3^{ème} édition du Festival de la framboise.

L'avis n'est pas unanime, mais si une 3^{ème} édition doit voir le jour, il ne faudrait plus proposer de dîner, et pourquoi pas installer à la place des Food Trucks pour permettre aux visiteurs de se restaurer.
Une réflexion devra être faite.

- Il a été demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis simple sur le projet d'implantation d'un magasin Leclerc à Senonches.
Un avis favorable à l'unanimité est donné.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu ce même jour à 11h00
- Courriers des habitants :

M. GUARDIOLA exprime son accord avec M. LESAULE, lequel avait rapporté la vitesse trop élevée des automobilistes devant sa propriété. M. GUARDIOLA demande à ce que soit fait un rééquilibrage de cette route (Route du Grand Village). Sa demande sera étudiée.

M. et Mme BLOND ont déposé une demande de déclassement d'une portion de l'Impasse de la Halte et l'achat de celle-ci.
Leur demande sera étudiée.

M. LAFAVE remercie chaleureusement le Conseil Municipal pour le pot organisé suite à son départ en retraite en tant que Maire.

TOUR DE TABLE :

- Mme Sandra LANGLOIS indique avoir assisté à une réunion d'Eure-et-Loir ingénierie. Elle présente brièvement leurs missions.
- Mme Marie-Madeleine GUERIN indique avoir constaté une fuite d'eau au robinet de la cantine.
Elle souhaite, comme chaque année, effectuer une vente de Noël au profit d'un enfant en situation de handicap. Les dates seraient les 12 et 13 décembre 2026 dans le préau de l'école.
Mme le Maire donne son accord.
- M. Albert ANDRE indique que la déchèterie de St Eliph est ouverte à tout le monde. Il ajoute qu'elle a un espace de recyclerie, « le comptoir du réemploi », qui permet à chacun d'y déposer de l'encombrant propre et réutilisable.
- M. Bastien BOUILLON fait savoir que le croisement entre Les Brosses et Le Coudreau est dangereux.

Il rapporte que certaines personnes ont demandé si la commune proposait toujours les vidanges groupées pour les fosses septiques.

Mme le Maire indique que la commune n'a plus la compétence assainissement, il faut désormais s'orienter vers la Communauté de communes des Forêts du Perche.

Il demande également pour quelles raisons le préau n'est-il plus loué et s'il n'est pas possible de remettre en place sa location.

Mme le Maire indique que louer le préau de l'école est très contraignant, puisque cela implique de retirer et remettre tout le matériel de l'école présent dans la pièce avant et après les locations. Des dégradations ont aussi déjà été constatées.

Il est possible de remettre en place la location du préau mais il ne faut pas que ce soit toujours la même personne qui réalise l'état des lieux le week-end.

Cela fera l'objet d'une réflexion ultérieurement.

- M. Thierry DUBOIS informe que M. LAFAVE a été élu Vice-Président de l'association Les Amis de la Framboisière, suite au départ de M. Albert ANDRE.

Il indique qu'une soirée tartiflette et karaoké aura lieu le 7 novembre 2026.

- M. Vincent ANDRE remercie, en tant que membre de l'APE de La Puisaye et de la Framboisière, Mme le Maire d'avoir assisté à l'assemblée générale du 22 septembre 2026.

La séance est levée à 21h10.